

Mutuelle et prévoyance CCN *Services de l'automobile*

Garage, concession, contrôle technique, auto-école : ce que la convention impose, et ce que cela coûte

MUTUELLE, SALARIÉ SEUL

29 € /mois*

14,50 € employeur + 14,50 € salarié · grille RPCS de la convention

PRÉVOYANCE NON-CADRES

1,80 % *

1,35 % employeur + 0,45 % salarié · agents de maîtrise 2,16 %

PRÉVOYANCE CADRES

1,37 % *

0,96 % employeur + 0,41 % salarié · complément jusqu'à 1,50 % TI

* Mutuelle : offre BL ASSUR à garanties au moins égales à la grille RPCS. Prévoyance : taux appelés du régime de branche en vigueur (brut limité à 4 plafonds), hors capital de fin de carrière de 1,25 % du plafond. Devis selon effectif, âge moyen et options.

Les trois obligations de l'employeur, dès le premier jour du contrat

1. Une mutuelle : le RPCS

Régime professionnel complémentaire de santé. Tous les salariés, sans ancienneté. L'employeur paie au moins 50 %.

2. Une prévoyance : le RPO

Régime professionnel obligatoire (article 1.26). Arrêt de travail, invalidité, décès. Trois taux : ouvriers et employés, agents de maîtrise, cadres.

3. Le capital de fin de carrière

Cotisation 100 % patronale de 1,25 % du plafond de la Sécurité sociale, soit 50,06 € par mois et par salarié, hors apprentis et alternants.

Les tarifs de la convention en un tableau

Cotisation	Assiette	Total	Employeur	Salarié
Mutuelle RPCS au régime de branche, salarié seul, régime général	Forfait mensuel	43,12 €	21,56 €	21,56 €
Mutuelle RPCS, offre BL ASSUR à garanties au moins égales	Forfait mensuel	dès 29 €	14,50 €	14,50 €
Contribution solidarité et prévention (due à IRP AUTO quel que soit l'assureur)	Forfait mensuel	2 €	1 €	1 €
RPO ouvriers, employés, apprentis	Brut limité à 4 plafonds	1,80 %	1,35 %	0,45 %
RPO agents de maîtrise (échelons 17 à 25)	Brut limité à 4 plafonds	2,16 %	1,57 %	0,59 %
RPO cadres (niveaux I à V)	Brut limité à 4 plafonds	1,37 %	0,96 %	0,41 %
Complément cadres pour atteindre 1,50 %	Tranche 1	0,54 % au moins	0,54 %	Néant
Capital de fin de carrière	Plafond de la Sécurité sociale	1,25 % (50,06 €/mois)	1,25 %	Néant

Taux contractuels de 2,05 %, 2,45 % et 1,55 %, réduits par la décote de 12 % de l'accord du 23 octobre 2025, étendu par arrêté du 18 mars 2026 (JO du 2 avril 2026). La décote est revue chaque année : les taux appelés changent au 1er janvier, pas les garanties. Plafond mensuel retenu : 4 005 €.

Même grille, deux tarifs. La grille RPCS s'impose à tous les contrats, pas l'organisme. Régime de branche : 43,12 € (part employeur publiée par IRP AUTO : 21,56 €). Offre BL ASSUR sur la même grille : dès 29 €, soit 84,72 € de moins par an pour l'employeur comme pour le salarié. Changer de mutuelle est sans effet sur le RPO et sur le capital de fin de carrière.

Mutuelle : les minima du RPCS

Poste	Minimum conventionnel (Sécurité sociale incluse)
Consultations, actes	150 % BR (OPTAM), 130 % hors OPTAM
Hospitalisation	Séjour et honoraires 250 % BR, forfait journalier intégral, chambre 35 €/jour
Dentaire	100 % santé sans reste à charge, prothèses 270 % BR, orthodontie 200 % BR
Optique	Monture 100 €, verre adulte 35, 100 ou 195 € l'unité, lentilles 130 €/an
Audition	100 % santé, sinon BR + 500 € par oreille (limite 1 700 €)
Bien-être	100 €/an ; naissance ou adoption 250 €

Annexe 2.9 de la convention, avenant n° 93 du 17 octobre 2019, étendu le 10 juillet 2020. Dispenses de branche : CDD ou apprentissage de 12 mois et plus avec couverture individuelle, CDD de moins de 12 mois, cotisation atteignant 10 % du brut ; demande écrite sous 15 jours.

IDCC 1090 ou autre convention ?

Activité principale	Convention probable
Garage, carrosserie, concession, centre auto, pneus, négoce VO, dépannage	IDCC 1090
Contrôle technique, auto-école, location sans chauffeur, station-service, parking, lavage, recyclage, cycles et motos	IDCC 1090
Bornes de recharge, batteries, rétrofit, remanufacturing	IDCC 1090 (avenant n° 106)
Constructeur, équipementier	Métallurgie, IDCC 3248
Grossiste en pièces (45.31Z)	Commerces de gros, IDCC 573
Transport, ambulances	Transports routiers, IDCC 16

Article 1.01. Le code NAF est un indice : seule l'activité principale compte. Avenant n° 106 du 21 mars 2024, étendu le 24 septembre 2024, en vigueur depuis le 9 octobre 2024.

Prévoyance : les garanties du RPO par catégorie

Garantie	Ouvriers, employés, apprentis	Agents de maîtrise	Cadres
Incapacité temporaire	100 % du net, du 46e au 180e jour	100 % du net, du 46e au 180e jour	100 % du net, du 91e au 180e jour
Longue maladie (181e jour)	30 % du brut en complément de la Sécurité sociale, dans la limite du net		
Invalidité	1re catégorie : 15 % du salaire tranche 1 · 2e et 3e catégorie : 30 % du brut, capital décès anticipé en 3e catégorie		
Capital décès	150 % du plafond annuel, soit 72 090 €	250 %, soit 120 150 €	250 %, soit 120 150 €
Rentes	Rente de conjoint 2 % à vie + 4 % temporaire, + 10 % par enfant	Rente éducation : 8 % du plafond avant 16 ans, 10 % ensuite, doublée pour les orphelins	
Double effet, obsèques	Second capital aux enfants si le conjoint décède dans l'année · allocation de 2 plafonds mensuels (conjoint), 1 plafond (enfant de 12 ans et plus)		

Notices du RPO (IRP AUTO Prévoyance-Santé), annexe 2.8 de la convention, accord du 13 mars 2025. Tout le personnel est couvert sans condition d'ancienneté ; l'indemnité journalière est financée par la seule cotisation salariale.

Cadres : l'écart avec le 1,50 %

- Obligation (ANI du 17 novembre 2017) : 1,50 % de la tranche 1 à la charge de l'employeur, soit 60,08 €/mois au plafond.
- Part patronale du RPO des cadres : 0,96 %, soit 38,45 €.
- **Écart : 0,54 % de la tranche 1, soit 21,63 €/mois**, à affecter pour l'essentiel au décès (priorité de 0,76 %).
- Sanction : trois plafonds annuels, soit 144 180 €, dus aux ayants droit du cadre décédé.

Seuls les niveaux I à V sont visés. Les agents de maîtrise (anciens « article 36 ») ne le sont pas ; l'accord du 19 septembre 2024 (agrément Apec du 19 décembre 2024) permet de les intégrer aux cadres pour une mutuelle renforcée, si l'acte le mentionne.

Le capital de fin de carrière

- Fin de carrière en CDI, 20 ans dans la profession dont 1 an dans l'entreprise, 60 ans (50 ans si inaptitude professionnelle).
- 30 % à 80 % d'une assiette de 39 209 € : de 11 762,70 € à 31 367,20 €.
- Indemnité légale de départ remboursée à l'employeur dans la limite de 75 % du capital.
- Démission et rupture conventionnelle : aucun droit.

Vigilance. IRP AUTO ne sert ce capital qu'aux entreprises adhérentes à son RPO. Avant de changer d'assureur en prévoyance : audit complet, capital de fin de carrière et arrêts en cours compris.

Arrêt de travail : loi ou convention ?

Critère	Loi	Convention 1090
Ancienneté	1 an	1 an dans l'entreprise
Carence maladie	7 jours	Aucune
Niveau	90 % puis 66,66 % du brut	100 % du net
Durée	30 + 30 jours, plus selon ancienneté	45 jours par année civile, 90 jours pour un cadre
Ensuite	Sécurité sociale seule	RPO à 100 % du net, sans ancienneté

Articles 2.10 et 4.08. Maintien à la charge de l'employeur, assurable par une garantie « mensualisation ».

Coût employeur sur trois profils

Par mois, salaire brut	Ouvrier, 2 100 €	Maîtrise, 3 000 €	Cadre, 4 500 €
Mutuelle + solidarité (branche)	22,56 €	22,56 €	22,56 €
RPO employeur	28,35 €	47,10 €	43,20 €
Complément 1,50 %	Sans objet	Sans objet	21,63 €
Fin de carrière	50,06 €	50,06 €	50,06 €
Total régime de branche	100,97 €	119,72 €	137,45 €
Total avec BL ASSUR (29 €)	93,91 €	112,66 €	130,39 €

Mutuelle à parts égales, salarié de plus de 26 ans. Retenue du salarié : 32,01 €, 40,26 € et 41,01 € (branche) ; 24,95 €, 33,20 € et 33,95 € (BL ASSUR).

Formules mutuelle BL ASSUR : quatre exemples parmi d'autres, et une mutuelle à la carte

Socle CCN 29 € /mois Grille RPCS exacte · chambre 35 € · verres 35, 100, 195 €	RECOMMANDÉE Confort 43 € /mois Spécialistes 220 % BR · chambre 60 € · prothèses 350 % · verres 75, 150, 250 €	Premium 61 € /mois Spécialistes 350 % BR · chambre 90 € · prothèses 420 % · verres 120, 225, 300 €	Excellence 81 € /mois 500 % BR sur l'ensemble des soins · chambre 120 € · verres 160, 300, 350 €
--	---	--	--

Tarifs indicatifs par salarié seul, à parts égales. À la carte : jusqu'à 600 % BR sur les honoraires, 800 € en optique, 1 500 € par an en implantologie, 500 € par an en médecines douces, dans la limite du contrat responsable. Options conjoint et enfants à la charge du salarié.

Faites vérifier votre régime automobile, sans frais de courtage

Mutuelle à grille RPCS dès 29 € par mois, taux par catégorie, complément cadres, capital de fin de carrière : BL ASSUR contrôle chaque point et compare plus de 30 assureurs, sous 48 h ouvrées. **CE offert à vos salariés.**
Devis gratuit : bl-assur.fr/devis-gratuit/ · **Téléphone :** 01 86 90 08 99

Fiche rédigée par Renaud Lebrun, fondateur de BL ASSUR, courtier en assurance, ORIAS n° 17 003 326. Vérifiée le 17 septembre 2026 (Légifrance, services-automobile.fr, notices IRP AUTO, agrément Apec du 19 décembre 2024). Document d'information, qui ne remplace ni les textes ni une étude personnalisée.